

PROCES VERBAL – COMITE SYNDICAL
Séance du 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SÉRAFFON (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 25

CdC de Blaye (14) :

Titulaires : Baldès D. – Zorrilla X. – Bélis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Duez JP. – Besson D. – Pas A. – Collard X. – Séraffon JM.

Suppléants : Laé G. – Annereau L. – Cadusseau E. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (11) :

Titulaires : Caritan P. – Djérad-Payen MF. – Héraud L. – Labrieux Ph. – Laisné JJ. – Terrance J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres titulaires absents (20)

CdC de Blaye (11) : Gayrard H. – Trébucq S. (excusé) – Bayard D. – Bernard JL. – Robin S. – Page E. – Bedis J. – Audouin M. – Soulard MC. (excusée) – Vergès C. – Sevin Ph.

CdC de l'Estuaire (9) : Bailan B. – Cavaleiro L. (excusé) – Chasseloup M. – Coronas P. – Ovide A. – Renou P. (excusé) – Rigal JM. – Riveau P. – Villar P.

Monsieur Jean-Marc Séraffon (CdC de Blaye) a été désigné secrétaire de séance par le Comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie : 25 membres présents sur 38.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès, Président.

Monsieur Baldès demande si les membres du Comité syndical ont des modifications à apporter au procès-verbal du comité du 21 novembre dernier. Il n'y a pas de demande de modification. Le Comité syndical valide le procès-verbal à l'unanimité.

Points d'information :

- **Ressources Humaines : Rapport Social Unique 2021 (D. Baldès)**

Monsieur Baldès présente le rapport social unique 2021 du Syndicat Mixte à l'appui d'un support. En raison d'un problème technique, le rapport n'avait pas pu être transmis au préalable aux délégués syndicaux avec la convocation du Comité syndical.

Il n'y a pas de question dans l'assemblée.

- **Décisions prises depuis la dernière réunion par délégation du Comité syndical au Bureau (A. Gandré)**

A l'appui des délibérations qui ont été transmises au préalable aux délégués syndicaux avec la convocation, Monsieur Gandré présente les décisions prises par le Bureau par délégation du Comité syndical sur les dossiers suivants :

- Avis relatif à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCI LACA pour l'extension de l'ensemble commercial E. Leclerc par la création de 5 nouvelles cellules commerciales sur la commune de Cars

Monsieur Gandré présente le projet à l'appui d'un support. Il indique que le Bureau a émis un avis favorable sur le projet.

Monsieur Baldès précise que le projet vient densifier la zone commerciale existante. Une étude commerciale a été réalisée montrant la complémentarité des activités susceptibles de s'installer dans les nouvelles cellules construites et les activités du centre-ville. Il est dans l'intérêt du territoire et de son pôle principal, l'agglomération de Blaye, d'avoir une dynamique commune entre le centre-ville et le pôle autour du Leclerc.

Il indique que les services de la DDTM avaient émis techniquement un avis défavorable sur le projet que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial n'a pas suivi. La Préfecture n'a pas engagé de recours sur la décision de la Commission Départementale devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial. Monsieur Baldès y voit d'une certaine manière une reconnaissance de l'intérêt d'avoir un pôle commercial dynamique au nord-est de la Gironde.

- Avis sur les modifications de plusieurs PLU :

Monsieur Gandré présente les avis favorables du Bureau sur la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Saint-Genès de Blaye et sur la modification n°1 du PLU de la commune de Berson. Ces dossiers n'appellent pas de commentaire de l'assemblée.

- **Etude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération : point d'étape (L. HERAUD)**

Madame Héraud indique que suite à la délibération du Comité syndical de novembre validant le plan de financement et au dépôt du dossier de demande de subvention en décembre, le comité de programmation du GAL LEADER Haute Gironde a accordé une aide de l'Europe de 13 230 € pour la réalisation de l'étude. La convention d'attribution de la subvention est en cours de signature.

Elle revient sur le séminaire du 25 janvier à Berson concernant la mise en œuvre opérationnelle du mix énergétique territorial. La participation a été bonne avec 79 participants : 29 élus, 15 partenaires institutionnels (Etat/DDTM, Région, Département, SMICVAL, ALEC, ICARE/Soliha, ...), 14 entreprises et acteurs territoriaux, 7 représentants du secteur de l'énergie, 14 techniciens SCoT/CDC et bureaux d'études PLUi-H.

De façon synthétique, il ressort des ateliers organisés que :

- Il y a un manque de visibilité des dispositifs qui existent, comme par exemple celui en matière d'habitat en direction des ménages (Allô Habitat) ;
- Les entreprises ont fait remonter un besoin d'être accompagnées sur les plans administratif, technique et financier pour réaliser leurs projets ;
- Il y a un manque de professionnels compétents pour réaliser les travaux et assurer la maintenance des installations ;
- Les solutions à apporter ne relèvent pas uniquement de la responsabilité des Communautés de communes ; des réponses collectives associant d'autres acteurs et partenaires sont à proposer.

Madame Héraud indique qu'un prochain comité de pilotage de l'étude aura lieu le 1^{er} mars. La fin de l'étude est fixée au 31 mars prochain. Ce dossier sera à nouveau évoqué lors du comité syndical du 15 mars prochain.

Monsieur Baldès dit avoir été surpris du succès du séminaire du 25 janvier et a trouvé les tables rondes thématiques très dynamiques. Il confirme la tenue d'un Comité syndical pour le vote du Budget 2023 le 15 mars à 18 heures (lieu à définir).

Points de l'ordre du jour :

Rapport 1 – Budget : Rapport d'orientations budgétaires 2023 (D. Baldès)

(Délibération n°2023.02.08.001)

Monsieur Baldès présente les éléments du rapport d'orientations budgétaires 2023 qui avait été transmis avec la convocation aux délégués syndicaux, à l'appui d'un support.

En abordant la partie sur les ressources humaines, Monsieur Baldès informe l'assemblée du départ de Madame Tiphaine Maurin, Cheffe de projet SIG, qui quitte à compter du 1^{er} mars le Syndicat Mixte pour occuper un poste de chargée d'études à la DDTM de la Gironde à Bordeaux. Il le regrette ; c'est toujours dommage de perdre un très bon élément. Il indique qu'un nouveau recrutement a d'ores et déjà été engagé sur le poste vacant.

Concernant les recettes, Monsieur Baldès précise qu'initialement, le Bureau du Syndicat Mixte souhaitait maintenir au même niveau que les années précédentes le montant de cotisations des Communautés de communes (150 000 €). Or, il s'avère qu'au vu de l'estimation du résultat de l'exercice 2022, il sera certainement nécessaire d'augmenter de 10 à 20 000 euros l'enveloppe globale.

Sébastien Rouaud, Directeur, précise que c'est structurel : le montant actuel des cotisations ne couvre pas la totalité des dépenses de fonctionnement du Syndicat qui, avec les opérations d'ordre (amortissements), s'élèvent à près de 180 000 €. L'excédent budgétaire en fonctionnement diminue d'année en année (estimation inférieure de 17 000 euros environs en 2023 par rapport à 2022) et ne permet plus d'équilibrer en fonctionnement le budget de l'année suivante. En investissement, le budget reste très largement excédentaire en raison des amortissements des dépenses d'élaboration du SCoT ; le budget en investissement sera encore voté en suréquilibre cette année.

La proposition d'augmentation des cotisations des Communautés de communes en 2023 n'appelle pas de commentaire de l'assemblée.

Une discussion de fonds s'engage sur le projet de développement.

Monsieur Baldès fait part de la lecture d'un ouvrage, « La ville stationnaire », qui fait état qu'entre 1840 et aujourd'hui, la France métropolitaine a vu sa population doubler et dans le même temps, les surfaces utilisées pour les constructions multiplier par 9. Notre modèle de développement doit évoluer ; il faut donner du sens à notre action politique. Il faut avoir conscience de l'interaction de l'urbanisation avec l'environnement et de la consommation d'espaces associée. Cet ouvrage facilite la compréhension de la nouvelle réglementation qui s'impose à nous. Il faut revenir à une certaine sagesse dans notre développement : plus on perturbe le naturel, plus le naturel se retourne contre l'humain avec des conséquences de plus en plus tragiques. Il nous faut accompagner le changement.

Monsieur Zorilla juge qu'il faut pondérer les chiffres. Les infrastructures de transport et les activités économiques se sont développées depuis le milieu du 19^{ème} siècle et ont consommé beaucoup d'espaces. Elles sont nécessaires. Mais on ne peut pas revenir non plus deux siècles en arrière.

Madame Héraud pense que l'interaction entre le développement et l'environnement est un sujet intéressant pour la conférence que l'on souhaite organiser cette année. Il pourrait être fait appel à deux ou trois intervenants. Elle y réfléchit.

Monsieur Labrieux partage la position de Monsieur Baldès. Il pense que nous pouvons davantage faire attention à la nature dans nos projets, sans pour autant envisager un retour aux années 70.

Monsieur Baldès indique que les élus auront à gérer les contradictions des politiques entre elles, comme par exemple réindustrialiser la France en consommant toujours moins d'espaces.

Monsieur Labrieux indique qu'une solution avancée serait de réinvestir d'anciens sites industriels ou militaires, mais s'interroge pour notre territoire qui ne dispose pas de friches de ce type.

Décision : Le Comité syndical, après discussion, à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte pour 2023, sur la base du rapport qui a été présenté en séance par Monsieur le Président.

Il n'y a pas de questions diverses. Monsieur Baldès remercie les délégués syndicaux pour leur participation.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 19 heures 30.

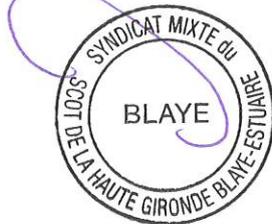
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Marc SÉRAFFON

LE PRÉSIDENT DU COMITE SYNDICAL



Denis BALDÈS